

Conseil du 18 mai 2026

SÉANCE PUBLIQUE

PRESENTS : MM. A.-L. DESMIT, Conseillère communale - Présidente;
M. PERIN, Bourgmestre;
A. MATHELART, B. PATTE, J.-J. ALLART, Echevins;
B. MGHARI, Président du CPAS;
E. WART, M.-C. LORIAU, C. PIRET- de FAUCONVAL, T. MALCHAIR, F. BAUTHIER-
LECOUTURIER, I. DELHAES-ART, M. MICHAUX, J. ROSAVIANI, M. PLUMAT, A.
GREGOIRE, C. MUYLEAERT, Conseillers communaux.
B. WALLEMACQ, Directeur général.

EXCUSÉ(S) : MM. E. VANCOMPERNOLLE, Echevine
A. GOCHET, T. HOX, L. GRYSPEERT, A. LEMMENS, Conseillers communaux

OBJET. **Comptes annuels de l'exercice 2025 - Approbation**
20260518 - 6015

Le Conseil,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les comptes établis par le collège communal;

Vu la communication du projet au Directeur Financier 16 avril 2025, pour avis de légalité dans le cadre de l'article L1124-40 alinéa 1er du CDLD;

Vu l'avis favorable remis par le Directeur Financier directement dans iadelib ;

Attendu que conformément à l'article 74 du règlement général de la comptabilité communale et après vérification, le collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, tel que modifié par le décret-programme du 17 juillet 2018, à la communication du présent compte, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent compte;

Considérant l'avis d'initiative positif du Directeur financier remis en date du **07/05/2026** :

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré;

Par 12 voix pour et 4 voix contre (E. WART, M.-C. LORIAU, A. GREGOIRE, C. MUYLAERT);

DÉCIDE :

Article 1. D'arrêter le compte annuel de l'exercice 2025 - qui se résume comme suit :

BILAN	ACTIF	PASSIF
	54 787 135,18 €	54 787 135,18

Compte de résultats	CHARGES(C)	PRODUITS (P)	RESULTATS (P-C)
Résultat courant	14.660.456,41	14.513.120,35	-147.336,06
Résultat d'exploitation (1)	16.977.183,34	16.606.369,78	-370.813,56
Résultat exceptionnel et dotations aux réserves (2)	432.222,59	1.359.907,86	927.685,27
Résultat de l'exercice (1) + (2)	17.409.405,93	17.966.277,64	556.871,71

Tableau de synthèse du compte budgétaire :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	16.225.247,96	7.192.346,85	23.417.594,81
- Non-Valeurs	54.951,34	0,00	54.951,34
= Droits constatés net	16.170.296,62	7.192.346,85	23.362.643,47
- Engagements	15.197.830,03	6.099.854,05	21.297.684,08
= Résultat budgétaire de l'exercice	972.466,59	1.092.492,80	2.064.959,39
Droits constatés	16.225.247,96	7.192.346,85	23.417.594,81
- Non-Valeurs	54.951,34	0,00	54.951,34
= Droits constatés net	16.170.296,62	7.192.346,85	23.362.643,47
- Imputations	14.766.684,13	3.161.972,59	17.928.656,72
= Résultat comptable de l'exercice	1.403.612,49	4.030.374,26	5.433.986,75
Engagements	15.197.830,03	6.099.854,05	21.297.684,08

- Imputations	144.766.684,13	3.161.972,59	17.928.656,72
= Engagements à reporter de l'exercice	431.145,90	2.937.881,46	3.369.027,36

Résultat budgétaire service ordinaire exercice propre : 249.382,43€

Résultat comptable service ordinaire exercice propre: 547.490,52€

LE CONSEIL :

LE DIRECTEUR GENERAL

(s) B. WALLEMACQ

LE BOURGMESTRE

(s) M. PERIN

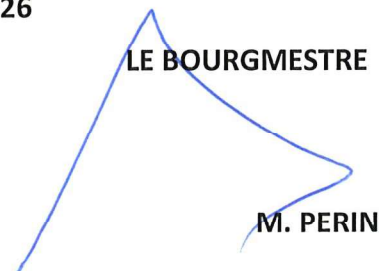
POUR EXTRAIT CONFORME LE 19/05/2026

LE DIRECTEUR GENERAL


B. WALLEMACQ



LE BOURGMESTRE


M. PERIN

